

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE
COMMUNE
d' AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 mars 2023

Convocation du 08/03/2023

Date de publication : 16/03/2023

Conseillers en exercice : 043

Présents : 039

Quorum : 22

L'An deux mille vingt-trois, et le mardi quatorze mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° 024-140323

**OBJET : SPORT ET EVENEMENTS
SPORTIFS**

Approbation de la Convention de Partenariat entre la Ville d'Aubagne et la Ville de Gémenos concernant la mise à disposition du centre aquatique AQUAGEM.

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe,
Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie,
Monsieur LEANDRE Yoann, Madame MORINIERE Valérie,
Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine,
Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique,
Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile,
Madame AMOROS Brigitte, Monsieur CANTARINI Stéphane,
Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément,
Madame THIBAUD Faustine, Monsieur COETTO Jérémy,
Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick,
Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Madame GIOVANNANGELI Magali, Monsieur GRANDJEAN Denis,
Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre,
Madame MELIN Joëlle, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame MORFIN Geneviève (donne pouvoir à Monsieur AMY Philippe), Monsieur MIROUX William (donne pouvoir à Madame

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230314-140323_24-DE
Reçu le 16/03/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
16/03/2023



Délibération n° 024-140323 du Conseil Municipal du 14 mars 2023 (suite)

MORINIERE Valérie), Madame BOISSON Valérie (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine)

ABSENTS :

Monsieur JARQUE Patrice (absent excusé)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire

Monsieur Pascal AGOSTINI rapporte :

La piscine municipale Alain Bernard de la Ville d'Aubagne fait l'objet de travaux d'entretien et de rénovation (bassin et équipements techniques).

C'est pourquoi, l'établissement est fermé au public, clubs et scolaires, depuis le mois de Janvier 2023.

La Ville d'Aubagne a souhaité que les associations sportives aquatiques de son territoire puissent continuer à s'entraîner durant cette période de fermeture eu égard aux exigences des compétitions sportives auxquelles elles participent. Elle a donc sollicité la Commune de Gémenos, qui a répondu favorablement, pour la mise à disposition de l'AQUAGEM, complexe sportif situé sur la Commune de Gémenos.

A ce titre, le recours à cette structure sportive fait l'objet d'une convention conclue entre la Ville de Gémenos et la Ville d'Aubagne.

Dans ce cadre, la Commune de Gémenos met à disposition les installations et équipements sportifs pour un montant forfait global de 10.000 euros.

Pour parfaire cette participation financière, la Commune d'Aubagne met à disposition l'équivalent temps plein d'un agent technique polyvalent, pour assurer les missions d'accueil et d'entretien de la structure.

Les plages horaires d'utilisation des installations et équipements, hors vacances scolaires, vidange, jours fériés et éventuels travaux sont définies comme suit :

- du lundi au vendredi : 20 heures à 22 heures (5 lignes)
- le samedi : 13 heures à 19 heures (5 lignes)

Ce partenariat prendra effet du 15 Mars jusqu'au 16 Juin 2023.

Cette délibération propose d'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Gémenos et la Ville d'Aubagne.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

CONSIDERANT, la volonté de permettre aux associations sportives aquatiques aubagnaises de continuer leurs entraînements,

VU l'examen en Commission Municipale,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230314-140323_24-DE
Reçu le 16/03/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
16/03/2023



Délibération n° 024-140323 du Conseil Municipal du 14 mars 2023 (suite)

Après en avoir délibéré, DECIDE

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER la convention de partenariat entre la Ville de Gémenos et la Ville d'Aubagne ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer ;

ARTICLE 3 : d'INSCRIRE la somme correspondante au budget 2023 ;

ARTICLE 4 : de VERSER à la Ville de Gémenos la participation financière correspondante.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230314-140323_24-DE
Reçu le 16/03/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
16/03/2023

